

## 1<sup>er</sup> Avenant à la Convention

entre l'État du Grand-Duché du Luxembourg  
et l'association sans but lucratif  
« Centre de diffusion et d'animation cinématographiques »

### Entre les soussigné/es

- l'État du Grand-Duché du Luxembourg, représenté par sa ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,
- et
- l'association sans but lucratif « Centre de diffusion et d'animation cinématographiques », représentée par son président, Monsieur Robert Bohnert, et sa secrétaire, Madame Monika Jakobs, désignée ci-après par « l'association », d'autre part,

Un article 15 est ajouté à la convention conclue le 25 avril 2022 entre parties :

#### Article 15. – Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2023, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de **1 800 euros** est accordée à l'association « Centre de diffusion et d'animation cinématographiques » pour son projet « CineMini ».

Ce montant sera liquidé en entier dès signature du présent l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **15 NOV. 2023**

Pour l'association

Robert Bohnert  
Président

Pour l'État du Grand-Duché du Luxembourg

Sam Tanson  
Ministre de la Culture



Monika Jakobs  
Secrétaire